Accusé de réception en préfecture
036-283600120-20181119-B6-DE
Date de télétransmission : 19/11/2018
Date de réception préfecture : 19/11/2018

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 novembre 2018

Délibération B6

Reconduction pour 1 an de la convention du réseau santé-sécurité (R3SGC) entre les 10 SDIS

VOTE : adopté à l'unanimité

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la convention R3SGC ;

D E C I D E

Article unique : la convention R3SGC entre le SDIS de l'Indre et les 9 autres SDIS, approuvée par une délibération du conseil d'administration du 30 octobre 2014, est reconduite pour une année supplémentaire.

Serge DESCOUT